



90th Anniversary
CCIR/ITU-R Study Groups
(1927-2017)

Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/424

Genève, le 20 novembre 2017

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Règles de procédure approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications

Suite à la Conférence mondiale des radiocommunications 2015, une édition 2017 des Règles de procédure a été publiée. Cette nouvelle édition comprend toutes les révisions jusque et y compris les Règles approuvées énumérées dans les annexes de la Lettre circulaire [CR/417](#) du 6 mars 2017.

Conformément aux dispositions des numéros 13.12 et 13.14 du Règlement des radiocommunications, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à sa 76^{ème} réunion (6 – 10 novembre 2017), a approuvé des modifications apportées aux Règles de procédure (Edition de 2017, mise à jour 1).

Ces modifications concernent des Règles de procédure nouvelles ou modifiées qui figurent dans l'Annexe ci-jointe correspondant à l'édition de 2017. Les Règles reproduites en Annexe entrent en vigueur au 10 novembre 2017.

François Rancy
Directeur

Annexe: [Règles de procédure – Edition de 2017 – Mise à jour 1](#)¹

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

¹ <http://www.itu.int/pub/R-REG-ROP/fr>.